



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant

COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Bruson, Chemin des chenaux, Chemin de Crètadzera :

parcelle n°13711, introduction du signal OSR 2.18 Largeur maximale 2m60, assorti de la plaque complémentaire 5.01 plaque de distance « 250 mètres »

parcelle n°14070, introduction du signal OSR 2.18 Largeur maximale 2m60, assorti de la plaque complémentaire « Dans les deux rues »

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 14.09.2018

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes
Agt. Farquet J-P.**